
PLAN DE COURS

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

Titre du cours
Numéro du cours
Pondération
Professeurs:

Canot-camping ensemble 2

109-462-02

0 - 2 - 1

Michel Major

Raymond Routhier

Courriel : mmajor@collegeem.qc.ca

Poste téléphonique : 673

SESSION AUTOMNE 2002



Note:

L'usage épïcène du masculin dans ce texte est une forme neutre : il ne vise qu'une meilleure lisibilité du texte et ne comporte aucun caractère discriminatoire à l'égard des personnes de sexe féminin.

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Intentions éducatives en éducation physique

L'éducation physique, obligatoire au collégial, est centrée sur les éléments de formation favorisant la capacité de prendre en charge sa condition physique de façon autonome et responsable. Dans cette perspective, un accent particulier est mis sur la relation entre les habitudes de vie et la santé et sur l'exploration de diverses activités physiques pouvant être pratiquées par l'étudiant à court et à long terme.

1.2 Orientations de la formation générale en éducation physique au collégial

1.2.1 Thématique de la formation générale commune en éducation physique.

La valorisation des habitudes de vie génératrices de santé et celle de l'activité physique pratiquée de façon régulière et autonome en particulier.

1.2.2 But général de la formation générale commune en éducation physique.

Développer les habitudes favorables à la santé.

1.2.3 Buts particuliers de la formation générale commune en éducation physique.

- *Ensemble 1* : Établir la relation entre les habitudes de vie et la santé.
- *Ensemble 2* : Préciser les activités les plus susceptibles de répondre à ses besoins personnels d'activité physique.
- *Ensemble 3* : Acquérir la capacité de répondre de façon autonome à ses besoins d'activité physique.

1.3 Contribution de l'éducation physique à la formation générale

La formation offerte en éducation physique s'harmonise avec les objectifs d'une formation générale qui vise à faire acquérir les compétences personnelles nécessaires à une intégration dynamique dans la société. L'éducation physique contribue à fournir les habiletés, les connaissances et les attitudes qui sont caractéristiques d'une bonne formation générale et nécessaires à quiconque veut être un citoyen lucide et actif dans la société d'aujourd'hui.

1.4 Un processus favorisant la responsabilité

Les cours d'éducation physique font vivre à l'étudiant une expérience qui lui permet de comprendre que l'activité physique pratiquée avec régularité constitue le meilleur moyen de s'épanouir physiquement, psychologiquement et socialement, et par le fait même, d'agir sur son bien-être et sa qualité de vie.

Apprendre à intégrer l'activité physique à ses occupations professionnelles et familiales, puis à ses loisirs, développe chez l'individu le potentiel nécessaire pour acquérir la capacité de prendre en charge sa santé. La motivation qui incite à adopter de bonnes habitudes de vie peut être développée à l'aide d'expériences concrètes planifiées en conséquence.

1.5 Cadre général de formation

Les cours offerts par le département d'éducation physique sont partagés en trois ensembles (voir paragraphe 1.2.3 de ce document)

Pour obtenir ses unités, l'étudiant devra réussir un cours de chacun des ensembles. Il n'y a pas de préalables aux cours des ensembles 1 et 2. Par contre, la réussite des ensembles 1 et 2 est préalable à l'ensemble 3.

L'acquisition des compétences en éducation physique est facilitée par la possibilité pour l'étudiant de choisir parmi un éventail d'activités physiques pertinentes.

La consolidation des apprentissages s'appuie sur la pratique personnelle régulière.

2.0 OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ENSEMBLE 2

L'étudiant aura la capacité d'appliquer une démarche conduisant à l'amélioration des habiletés et des attitudes lui permettant de trouver plaisir et valorisation dans la pratique d'une activité physique.

2.1 Renseignements liés à la pondération 0-2-1

- 0 = temps hebdomadaire consacré à des cours théoriques.
- 2 = temps hebdomadaire consacré à la pratique encadrée d'une ou de diverses formes d'activités physiques.
- 1 = temps hebdomadaire consacré à du travail personnel.

Concrètement, pour le cours de l'ensemble 2 *Canot-camping*, cette pondération représente une réunion préparatoire, une réunion départ et une sortie de quatre jours.

3.0 ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE et ÉVALUATION SOMMATIVE

Énoncé de la compétence :

Améliorer son efficacité lors de la pratique du *canot-camping*

Éléments de compétence :

Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique du *canot-camping* en considérant les apprentissages suivants :

1. Revue de littérature	10%			
2. Évaluation des attitudes favorables incluant règles et sécurité propres au <i>canot-camping</i>		20%		
3. Évaluation de l'évolution de ses habiletés motrices dans la pratique du <i>canot</i>			40%	
4 Évaluation finale de ses habiletés motrices dans la pratique du <i>canot</i>			10%	
5. Évaluation synthèse : étude(s) de cas parcours d'examen				20%
TOTAL :		10%	20%	50% 20%

NOTE:

Compte tenu de l'énoncé de la compétence de l'ensemble 2, l'étudiant qui sera dans l'impossibilité de- démontrer une amélioration de son efficacité dans l'activité obtiendra la mention échec.

4.0 POLITIQUES DE PARTICIPATION

4.1 Présence au cours

Pour ce cours, l'étudiant est tenu d'être **présent à toutes les réunions**. Pour des raisons de santé un étudiant peut être jugé **inapte** à suivre le cours.

N.B. Ce cours est un cours d'éducation à la santé, par conséquent **non-fumeur**

4.2 Niveau d'engagement

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (pour sa sécurité et pour celle des autres) ou insuffisant (au niveau de sa participation) pourra être une cause de renvoi du cours. Les parents et le Collège sont alors avisés et l'étudiant est reconduit à la station d'autobus la plus près du site de stage. Un **échec** figurera alors à son dossier.

5.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES

5.1 Tenue vestimentaire, matériel et nourriture à apporter.

Une liste détaillée du matériel personnel à apporter sera remise à la première rencontre. La nourriture sera considérée dans les projets-alimentation en sous-groupe et deviendra la responsabilité de tous et chacun au sein d'un même sous-groupe.

N.B. Pas de jeans ni de robe. Vêtements amples et confortables, de préférence de couleur pâle pour contrer les moustiques.

5.2 Notes de cours obligatoires

Texte Coop numéro : (à noter)_____

5.3 Présentation de travaux

L'étudiant doit présenter ses travaux imprimés (dactylographiés) et rédigés dans un français correct en utilisant la terminologie propre à l'activité. Il s'agit d'exigences de forme qui autorisent le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elles soient satisfaites. Les retards à remettre les travaux sont soumis aux pénalités prévues dans les politiques du département d'éducation physique, soit de 10 % de la valeur de l'épreuve par jour de retard.

5.4 Perte de matériel

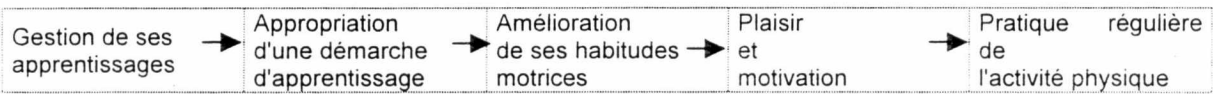
Tout étudiant (ou groupe d'étudiants) est tenu de rembourser du matériel prêté qui aurait été perdu ou endommagé.

6.0 RÉVISION DE NOTE ET MENTION AU BULLETIN

L'étudiant insatisfait de sa note pourra en demander la révision conformément à l'article 4.8 du *Guide de l'étudiant*.

6.1 MÉTHODOLOGIE

Les cours de l'ensemble 2 (ici, *canot-camping*) se caractérisent par la participation de l'étudiant à la gestion de ses apprentissages favorisant l'appropriation d'une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique et le développement de la motivation nécessaire pour la pratique régulière de l'activité physique en général.



Le cours de *canot-camping* ensemble 2 est un laboratoire de plein air présentant un ensemble de situations et d'activités (éducatifs, exercices, jeu, test, observations, capsules théoriques, retour en situation) devant aider le participant à identifier ses besoins d'apprentissage, à se fixer des objectifs, à choisir les moyens pour les atteindre et à en mesurer l'atteinte dans la perspective d'une participation stimulante et valorisante.

La démarche proposée permettra à l'étudiant de développer progressivement une juste perception des habiletés et des attitudes requises par l'activité (attention, vigilance, anticipation, coopération, communication, courage, détermination, détente, agilité, coordination, effort, intensité... etc.) de même qu'une juste perception de ses besoins d'apprentissage, lesquels devront être au cœur d'une démarche personnelle et responsable encadrée par le professeur.